

# Aide du Conseil Régional pour les petits investissements spécifiques d'élevage

## ***Il est encore temps de déposer un dossier pour 2017***

A ce jour, l'enveloppe budgétée par le Conseil Régional d'Occitanie pour l'aide aux petits investissements d'élevage est loin d'être consommée.

Il est donc toujours possible de déposer des dossiers pour les éleveurs, toujours sur les modalités de 2016.

### ***Rappel :***

- 2 dossiers par période de 5 ans sur une même production (remise à 0 des compteurs au 01/01/2015),  
- Pas de possibilité de déposer, pour une même production, un dossier PCAE si le dossier Petits Equipements n'est pas soldé, et inversement.

**Principaux critères d'éligibilité :** être adhérent à la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage, montant d'investissement au minimum de 1 500 € HT.

**Montant de l'aide :** 20 % + 10 % pour les JA +10 % pour éleveurs qualifiés en Label, IGP ou bio (plafond d'investissements aidés = 13 000 € HT sur la période de 5 ans).

### ***Exemples d'équipements éligibles :***

- Local de quarantaine cloisonné
- Equipement de contention, aménagement de cases collectives et aménagement des salles de tétée (dans la limite d'un plafond de 6 500 €, main d'oeuvre comprise)
- Système de détection des vêlages et des chaleurs
- Modernisation de l'eau (gouttières, stockage, potabilisation)
- Amélioration de l'ambiance des bâtiments (isolation, ventilation, aération, bardages et filets brise-vent)
- Poste de pesée
- Fabrication et conservation des aliments : cellule de stockage, aplatisseur, vis d'alimentation
- Equipements de stockage et gestion des cadavres.

**Attention :** Les travaux ne peuvent démarrer qu'à compter de la date de l'accusé administratif de dossier complet envoyé au demandeur. Les factures dont la date est antérieure à la date de l'accusé administratif de dossier complet ne sont pas recevables.

### **Contacts :**

- **Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle Elevage, tél. 05.62.61.79.60.**
- **Conseil Régional d'Occitanie - M<sup>me</sup> BELAAKALIA, tél. 05.61.33.52.57.**